



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 27 MARS 2025**

Convocation du 21 mars 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, et M. Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Mme Brigitte PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Nombre de conseillers présents : 8

POUR : 9

Nombre de conseillers votants : 7

CONTRE : 0

Nombre de pouvoirs : 2

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-09 – VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ARBRE SAUVAGE

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Philippe RITTER, maire, quitte la salle pour le vote du CFU 2024 du lotissement de l'Arbre Sauvage.

Le compte financier unique du budget annexe du lotissement de l'Arbre Sauvage pour l'année 2024 fait apparaître les résultats suivants :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL CUMULÉ |
|-------------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|
| RECETTES Réalizations | - | 12 571,05 | 12 571,05 |
| RECETTES Restes à réaliser | - | - | - |
| DEPENSES Réalizations | 12 571,05 | 12 571,05 | 25 142,10 |
| DEPENSES Restes à réaliser | - | - | - |
| Solde des réalisations | - 12 571,05 | - | - 12 571,05 |
| Résultats antérieurs reportés | - | - | - |
| Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement) | - 12 571,05 | - | - 12 571,05 |
| Différence entre les restes à réaliser | - | - | - |
| Résultat cumulé | - 12 571,05 | - | - 12 571,05 |

Madame Brigitte PERRIN, présidente de la séance, invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement de l'Arbre Sauvage.

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,
le Maire,



Philippe RITTER